

PAU • Le tribunal a rendu sa décision

Grève des internes : « Un vrai service minimum » proposé

La justice n'a pas traîné. Saisi par 22 internes grévistes de l'hôpital général de Pau (notre édition du jeudi 18 octobre), le tribunal administratif a rendu hier sa décision.

« L'atteinte au droit de grève que constituent les assignations prononcées par le centre hospitalier de Pau est certes grave mais ne peut être qualifiée de manifestation illégale » conclut la justice.

Aucune condamnation n'a donc été prononcée à l'encontre de l'établissement palois.

La décision a cependant suffi à apaiser les esprits même si le directeur de l'hôpital, Christophe Gautier, estime qu'« il n'y a jamais eu de conflit interne ». « Nous essayons d'être dans un dialogue constructif tout en préservant la continuité des soins » assure ce dernier qui a tenu à rencontrer hier après-midi les internes concernés. « La direction nous a proposé la mise en place

d'un vrai service minimum » rapportait hier l'un d'eux. « Nous sommes arrivés à un modus vivendi » commentait pour sa part Christophe Gautier. Le nouveau dispositif devrait prendre effet aujourd'hui.

En clair, les praticiens se seraient engagés à s'organiser en journée sans avoir recours au personnel gréviste, sauf dans certains services comme les urgences.

Les internes seront cependant assignés pour les gardes de nuit et du week-end. Des mesures qui semblent satisfaire les intéressés.

Reconnaissant « le pas » effectué par la direction, les internes grévistes attendent désormais la concrétisation de ces « promesses ». « Nous attendons la rédaction du protocole » indiquent-ils, rappelant qu'ils disposent de 15 jours pour faire appel de la décision du tribunal.

V.C.